|  |
| --- |
| Rencontre du Conseil d’établissement  13 octobre 2022Compte renduPRÉSENCES :Francisco ToledoNanci SaviskasValérie DenomméeSophie Daigle Édith LareauJosée MartineauCatherine Bertrand Nahila HaouilBernice Chabot-Giguère Dorin Holban |
| 1-  | Ouverture de la séance |
| 2-  | Prise des présences et vérification du quorum |
| 3-  | Lecture et adoption de l’ordre du jourPrésentation par Sophie Daigle  |
| 4-  | Lecture et adoption du compte-rendu du 1er septembre 2022Catherine Bertrand propose l’adoption de l’ordre du jourNanci Saviskas appuie l’adoption de l’ordre du jourAdoption à l’unanimité |
| 5-  | Suivi du compte-rendu de la réunion du 1er septembre 2022Josée Martineau propose l’adoption de l’ordre du jourEdith Lareau appuie l’adoption de l’ordre du jourAdoption à l’unanimité |
| 6-  | Questions du publicS/O |
| 7-  | Dossiers où il est question de travailler(Adoption, approbation, consultation)7.1 Rôle des membres du CÉ (présidence, vice-présidence, secrétaire)Sophie explique que le rôle de la présidence est de bâtir l’ordre du jour avec la direction, de trancher en cas de différend; la vice-présidence remplace la présidence quand celle-ci est absente; le secrétaire prend les notes.Nanci Saviskas est intéressée par le rôle de présidente; Bérénice Chabot-Giguère est intéressée par le rôle de vice-présidente **RÉSOLUTION**Considérant que le Conseil d’établissement doit choisir une présidence et une vice-présidenceIL EST RÉSOLU que Nanci Saviskas soit présidente et que Bérénice Chabot-Giguère soit vice-présidente Dorin Halban propose Nahila Haouil appuie ADOPTION à l’unanimité**7.2 Réglementation du service de garde**La discussion porte majoritairement sur la tarification de base des journées pédagogiques qui passe à 10,75$. Le ministère autorise jusqu’à 15,00$. Edith propose que pour les activités maison ce soit 10,75$ + 3,00$ pour les activités. Edith dit que ce n’est pas compliqué le 3,00$ de plus à facturer quand il y a une activité maison.**RÉSOLUTION**Considérant que la nouvelle réglementation comprend des modifications, dont l’administration des médicaments, la garde partagée et la tarification Considérant que le Conseil d’établissement doit adopter la nouvelle réglementationConsidérant que la tarification de base des journées pédagogiques augmente IL EST RÉSOLU que la tarification de base soit portée à 10,75$ par jourIL EST RÉSOLU d’adopter la nouvelle réglementation du service de garde 2022-2023Catherine Bertrand propose Bernice Chabot-Giguère appuie ADOPTION à l’unanimité**7.3 Planification des journées pédagogiques**Edith explique comment le calendrier est construit. Équilibre entre sorties et pédagogiques maison. CONSIDÉRANT QUE le conseil d’établissement doit adopter la planification des journées pédagogiques IL EST RÉSOLU d’adopter la planification des journées pédagogiques tel que proposéDorin Holban proposeBernice Giguère-Chabot appuie **7.4 Horaire des rencontres 22-23**Le C.É. détermine les dates des prochaines rencontres**7.5 Régie interne (format du compte-rendu et diffusion)**Format du compte rendu : word, sur la base de l’ODJPhotocopies : nonDiffusion pour les parents : site web de l’École AtelierPrésences : avec doodle Substituts : en fonction du doodle, pour quorumCourriel du CÉ : outlook du CSSGestion interne : Nous allons possiblement recourir au site web aussi. Il faut toutefois voir ce que nous allons faire avec l’historique qui est présentement sur PBWorks. PBWorks : à qui? Comment faire pour le contenu? Dalia va faire le suivi avec Anne Bhéreur  |
| 8-  | Dossiers où il est question d’être informé8.1 Formation obligatoire pour les membres du CÉTous les membres du C.É. doivent suivre la formation obligatoire |
| 9-  | ComitésLes comités ont commencé à opérerLa fondation doit être remise sur rail : la Fondation a des sous mais il faut valider où celaDalia s’en charge |
| 10-  | Mot du représentant au comité de parents |
| 11-  | Varia |
| 12-  | Levée de l’assemblée |